



---

## RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2025 VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS

---

**SOMMAIRE**

I.	LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2025 :	2
II.	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)	4
III.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
B.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
IV.	SECTION D'INVESTISSEMENT	18
A.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	18
B.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21
	EN SYNTHESE	27

## I. LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2025 :

---

A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 17 mars dernier, la municipalité a souhaité que le budget 2025, malgré les contraintes croissantes qui pèsent sur les grands équilibres financiers, permette de continuer à soutenir les politiques publiques locales, en montrant la solidarité de la ville à l'égard des plus fragiles et en construisant l'avenir au travers des investissements nécessaires.

Si la situation financière de la ville s'est améliorée en 2023 et 2024 grâce à une gestion rigoureuse qui a permis le rétablissement d'un bon niveau d'épargne, des recettes insuffisamment dynamiques au regard de la progression des dépenses nécessitent de maintenir, pour ce nouvel exercice budgétaire, nos efforts de bonne gestion afin de garantir un avenir durable pour la commune.

Pour y parvenir, le budget 2025 s'articulera autour de 4 engagements majeurs :

- **Soutien aux politiques publiques de proximité**

Parce que le service public est notre bien commun, la municipalité réaffirme son engagement envers les politiques publiques de proximité, en mettant l'accent sur la solidarité, l'éducation et la transition écologique.

Le maintien du lien social reste une priorité pour la Ville qui continuera d'agir pour soutenir celles et ceux qui sont fragilisés et isolés.

Consciente de l'importance d'une éducation de qualité, la ville continue d'investir dans la rénovation et la modernisation des infrastructures scolaires, tout en favorisant l'égalité des chances. L'accès à la culture, aux sports et aux activités périscolaires sont des axes renforcés notamment au travers la réécriture du PEDT (Projet EDucatif Territorial), permettant ainsi aux jeunes de développer leurs talents et de s'épanouir dans un environnement stimulant et inclusif.

- **Rigueur et responsabilité budgétaire**

Pour maintenir des marges de manœuvre et mener à bien les politiques publiques et projets d'investissement indispensables, la municipalité poursuit ses efforts de sobriété dans l'action municipale et le fonctionnement de l'administration communale. La recherche de l'efficience de la dépense publique est essentielle pour garantir la solvabilité de la collectivité, maintenir le niveau des services rendus à la population et assurer le financement des projets du mandat.

Les orientations budgétaires pour 2025 visent ainsi à préserver une épargne suffisante pour financer des investissements répondant aux besoins du territoire, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en conservant une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.

- **Un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) soutenable budgétairement qui réponde aux enjeux environnementaux**

Il sera conçu pour s'assurer que les projets à long terme seront financés de manière responsable tout en tenant compte des impératifs environnementaux. Il devra non

seulement répondre aux besoins économiques, mais aussi intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement pour assurer un développement durable. C'est le sens des rénovations engagées dans les bâtiments scolaires, notamment celle de l'école Romain Rolland dont les travaux ont d'ores et déjà démarré mais aussi la végétalisation des cours d'école, initiée avec la cour de l'école maternelle de l'Etang, puis celle de Jean Macé.

En 2025 particulièrement, seront réalisées, entre autres, les opérations suivantes :

- Les travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'école Romain Rolland ;
- La poursuite des travaux de renaturation du parc de la Chataigneraie et notamment l'installation de jeux pour enfants ;
- L'installation d'une double clôture pour la protection du parc animalier du Parc Pierre
- L'installation de jeux pour enfants dans le Parc Pierre
- L'étude de faisabilité de la rénovation de la crèche du Parc
- La réalisation d'une légumerie au sein de la Cuisine Centrale afin de permettre de travailler les produits frais des producteurs locaux ;
- La poursuite des travaux de réhabilitation du U de Saint-Hubert pour finaliser les travaux de la maison des réussites éducatives et de la parentalité ;
- Les travaux d'étanchéité du commissariat
- La continuité de la modernisation et de la sécurisation de l'architecture informatique.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la commune, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la ville.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## II. EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

---

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil Municipal pour l'exercice 2025 s'élève à :

SECTIONS	BP 2025	BP 2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>	56 291 894,57 €	54 152 218,22 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	17 339 947,07 €	15 412 758,51 €
<b>Total</b>	<b>73 631 841,64 €</b>	<b>69 564 976,73 €</b>

- La section de fonctionnement 2025 globale s'établit à :
  - 56 291 894,57 € pour les recettes, ces recettes incluent le résultat reporté 2024 de la section de fonctionnement pour 6 694 721,49 € ;
  - 51 677 702,42€ pour les dépenses (qui comprennent 49 112 923,42 € de dépenses réelles de fonctionnement + 2 564 779,00 € d'opérations d'ordre).
- Ce qui dégage un autofinancement prévisionnel de 4 614 192,15 € reporté sur la section d'investissement.
- La section d'investissement s'élève à 17 339 947,07 € au lieu de 15 412 758,51 € en 2024. Cette section comprend :
  - L'excédent reporté 2024 de la section d'investissement pour 1 602 794,32€ diminué de 80 000 € correspondant à l'apurement du compte 1069 après le passage à la M57 (pour rappel, apurement étalé sur 6 ans) ;
  - Les reports d'investissement 2024 : 5 423 975,92 € en dépenses et 527 797,00 € en recettes.

## III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

### A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

---

Elles s'élèvent à **56 291 894,57 €**.

Les produits réels de fonctionnement, hors résultat reporté, sont composés des principaux postes suivants :

- Les ressources fiscales.
- La dotation globale de fonctionnement ainsi que les autres dotations.
- Les autres produits réels de fonctionnement.

Ils s'élèvent à **49 559 162,08 €** pour l'année 2025 contre **48 173 233,49 €** en 2024, soit une augmentation de +2,87% seulement (contre + 4,63% de nos dépenses).

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2024
<b>013</b>	Atténuation de charges	90 345,00 €	103 500,00 €
<b>70</b>	Produits des services	5 753 000,20 €	4 834 190,73 €
<b>73</b>	Impôts et taxes (sauf 731)	5 698 271,00 €	5 658 434,00 €
<b>731</b>	Fiscalité locale	28 757 344,00 €	28 587 644,00 €
<b>74</b>	Dotations, subventions et participations	8 109 224,88 €	7 890 295,11 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	679 391,00 €	657 856,65 €
<b>76</b>	Produits financiers	441 313,00 €	441 313,00 €
<b>78</b>	Reprise provisions	30 273,00 €	0,00 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>49 559 162,08 €</b>	<b>48 173 233,49 €</b>
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 011,00 €	145 858,00 €
<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	6 694 721 ,49 €	5 833 126 ,73 €
	<b>TOTAL</b>	<b>56 291 894,57 €</b>	<b>54 152 218,22 €</b>

## CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

2025	2024
<b>90 345,00 €</b>	<b>103 500,00 €</b>

Il recouvre les remboursements des frais de personnel par les assurances et la Caisse primaire d'Assurance maladie, ainsi que le remboursement des cotisations pour les agents détachés.

## CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

2025	2024
<b>5 753 000,20 €</b>	<b>4 834 190,73 €</b>

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers des services.

Les produits des services évoluent notamment en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal ;

- du produit des concessions du cimetière ;
- du taux d'occupation dans les structures de la petite enfance ;
- du taux de fréquentation des activités périscolaires et de la restauration scolaire ;
- des produits d'occupation du domaine public.

Ces produits sont en augmentation par rapport au budget primitif de l'année dernière (+919 k€), cette augmentation s'explique par la refacturation des repas servis aux communes partenaires dans le cadre de l'entente intercommunale de restauration (+370 k€ liés en partie par l'intégration de la commune de Longpont sur Orge) ainsi qu'à une augmentation des effectifs accueillis dans les centres de loisirs (+203 k€) et les cantines scolaires (+229 k€).

## CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Ce dernier représente 11,50% des recettes réelles de fonctionnement et est stable par rapport à l'an passé.

2025	2024
5 698 271,00 €	5 658 434,00 €

Il comprend :

- Les dotations de compensation versées par Cœur d'Essonne Agglomération :
  - L'attribution de compensation  
En contrepartie du produit de la fiscalité transférée par la Ville au moment de la création de l'EPCI, Cœur d'Essonne Agglomération lui reverse une attribution de compensation qui s'élève à 4 051 204 € (montant annuel identique depuis 2017).
  - La dotation de solidarité communautaire  
Afin d'opérer un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Cœur d'Essonne Agglomération verse aux communes une dotation de solidarité communautaire qui devrait s'élèver à 638 140 €. Pour mémoire, le montant de cette dotation attribué aux communes a été doublé. Cette dotation devrait être augmentée de 73 k€ correspond à la contribution facultative au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) calculée à hauteur de 2 euros par habitant.
  - Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)  
La contribution au FPIC est, de nouveau, prise en charge pour son montant total par Cœur d'Essonne Agglomération. A titre indicatif, la contribution au FPIC 2024 s'élevait à la somme de 156 899 €.
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Le FSRIF a été institué par la loi du 13 mai 1991 n° 91-429, concomitamment à la Dotation de solidarité urbaine (DSU), avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard

des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Les communes éligibles au FSRIF sont déterminées à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges qui ne sera connu que plus tard en 2025. La ville de Sainte-Geneviève y est éligible.

En attendant de connaître le montant précis pour 2025, nous reconduisons la notification 2024 à hauteur de 935 727 €.

## CHAPITRE 731 : FISCALITE LOCALE

2025	2024
28 757 344,00 €	28 587 644,00 €

Ce nouveau chapitre regroupe les produits issus de la fiscalité locale et représente 58,03% des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend :

- Les contributions directes

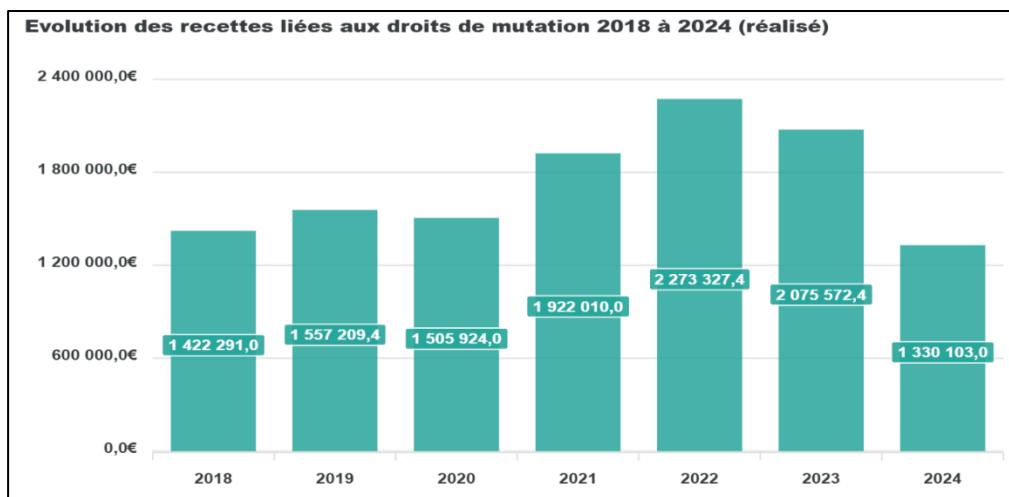
La part communale des taux d'imposition sur les impôts directs locaux des ménages restera inchangée par rapport à 2024 et s'établira à :

- **35,50 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :**
- **55,95 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**
- **19,58 % au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

La loi de finances initiale pour 2025 a fixé le taux de progression des bases à 1,7%. Appliqué à nos bases actuelles, ce taux permet d'estimer le produit de nos contributions directes à hauteur de 26 308 269 € en 2025 (contre 25 779 924 € au BP 2024). Ce montant sera précisé au plus tard le 31 mars prochain, date butoir de réception de la notification des produits prévisionnels transmis par l'Etat (état 1259) et sur lequel figure les bases d'impositions prévisionnelles.

- La taxe communale additionnelle aux droits de mutation

Ce montant est en régression par rapport au BP 2024 (*1 456 K€ en 2024 contre 1 090 K€ prévu au BP 2025*), en raison de la diminution des transactions immobilières, diminution déjà constatée en 2024 (réalisé 1330 k€).



- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par les communes, sur le territoire desquelles sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires. La ville s'en est dotée afin de pouvoir également réguler la pollution visuelle que certaines enseignes peuvent générer.

Ce montant fixé à 530 000 € en 2025 est en légère augmentation par rapport à 2024 (montant BP 2024 : 490 000 €).

- La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe a été estimée à 621 000 € contre 625 420 € en 2024, et correspond à une estimation prudente.

## CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

2025	2024
8 109 224,88 €	7 890 295,11 €

Ce chapitre budgétaire représente 16,36% des recettes réelles de fonctionnement et est en légère augmentation (+2.77%) par rapport au budget primitif 2024

Il comprend les dotations et attribution de compensation de l'Etat, les subventions du département et de la région ainsi que d'organismes privés tels que la CAF.

### Les concours financiers de l'état devraient stagner (5 571 k€ en 2025 contre 5 492 k€)

- La dotation forfaitaire est estimée à 3 676 k€ contre 3 747 k€ en 2024, la dotation de solidarité urbaine à 962 k€ contre 854 k€ en 2024.
- L'Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (256 k€) devrait diminuer de 95 k€ et les compensations au titre des exonérations de taxe foncière et de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels

ont été estimées au même niveau que le réalisé 2024 (215 k€ et 21k€ en attente de l'état 1259).

- La dotation nationale de péréquation (156 k€) devrait être en légère augmentation en 2025.
- Les dotations de recensement (6 k€) et pour les titres sécurisées (59 k€) ont été inscrits au même niveau que le réalisé 2024.
- Les subventions versées par l'état (220 k€) pour participer au financement de différents projets culturels, du service minimum, de la cité éducative et du FCTVA devraient être en augmentation de 56 k€.

**L'ensemble des autres participations s'élève en 2025 à 2 538 K€ contre 2 399 K€ en 2024.**

- Les subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales restent relativement constantes dans le cadre de la signature fin 2022 de la nouvelle Convention Territoriale Globalisée (2 304 K€ prévus en 2025 contre 2 286 K€ en 2024)
- Les subventions en provenance du département (45 k€), de la région (48 k€) et de France Agrimer pour le lait et les fruits à l'école (70 k€) avaient déjà beaucoup diminué et devraient se maintenir dans l'ensemble.
- Une subvention de 71 k€ en provenance du « fonds chêne » porté par la SASU FNCCR est prévue dans le cadre du programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique).

## CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

2025	2024
679 391,00 €	657 856,65 €

Ce chapitre budgétaire représente 1,37 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il comprend :

- Les revenus des immeubles provenant des loyers du parc locatif de la ville (602 k€, en hausse de 37 k€ par rapport à 2024)
- Une estimation des divers remboursements de frais (78 k€) (sinistres, électricité, avoir divers...).

## CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

2025	2024
441 313 €	441 313 €

Conformément à la transaction avec la Caisse d'Epargne approuvée par le conseil municipal du 19 juillet 2016, le montant du fonds de soutien reste fixé à 441 313 €.

## CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2024
38 011,00 €	145 858,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre de section à section relative au virement de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (38 011 €)

## CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Le résultat reporté de la section de fonctionnement 2024 fait apparaître, après financement de l'investissement, un excédent de 6 694 721,49 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2024) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

### B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

---

Elles s'élèvent à **56 291 894,57 €** pour l'année 2025 contre **54 152 218,22 €** en 2024

En comparant spécifiquement les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent à **49 112 923,42 €** pour l'année 2025 contre **46 938 515,04 €** en 2024, soit une augmentation de +4,63%.

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2024
011	Charges à caractère général	11 600 000,00 €	12 301 465,04 €
012	Charges de personnel	31 275 280,00 €	29 410 000,00 €
65	Charges de gestion courante	3 392 688,30 €	3 019 108,00 €
66	Charges financières	2 140 551,00 €	2 001 042,00 €
67	Charges exceptionnelles	141 204,12 €	143 700,00 €
68	Dotations aux provisions	53 200 ,00 €	63 200 ,00 €
014	Atténuations de produits	510 000,00 €	0 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>49 112 923,42 €</b>	<b>46 938 515,04 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 614 192,15 €	4 900 124,18 €
042	Opération d'ordre	2 564 779,00 €	2 313 579,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>56 291 894,57 €</b>	<b>54 152 218,22 €</b>

## CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

2025	2024
11 600 00,00 €	12 301 465,04 €

Les charges à caractère général représentent 23,62 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en baisse de 701 k€ ( -5.70%) par rapport au budget de l'année précédente, cette estimation tient compte du réalisé 2024

Cette diminution s'explique par :

- Une maîtrise de nos achats de prestations de services, matériel, matières et fournitures (-5,15%) et de nos dépenses relatives aux autres services extérieurs (-27,62%).

### ***Evolution des dépenses achats prestations de services, matériel, matières et fournitures (60)***

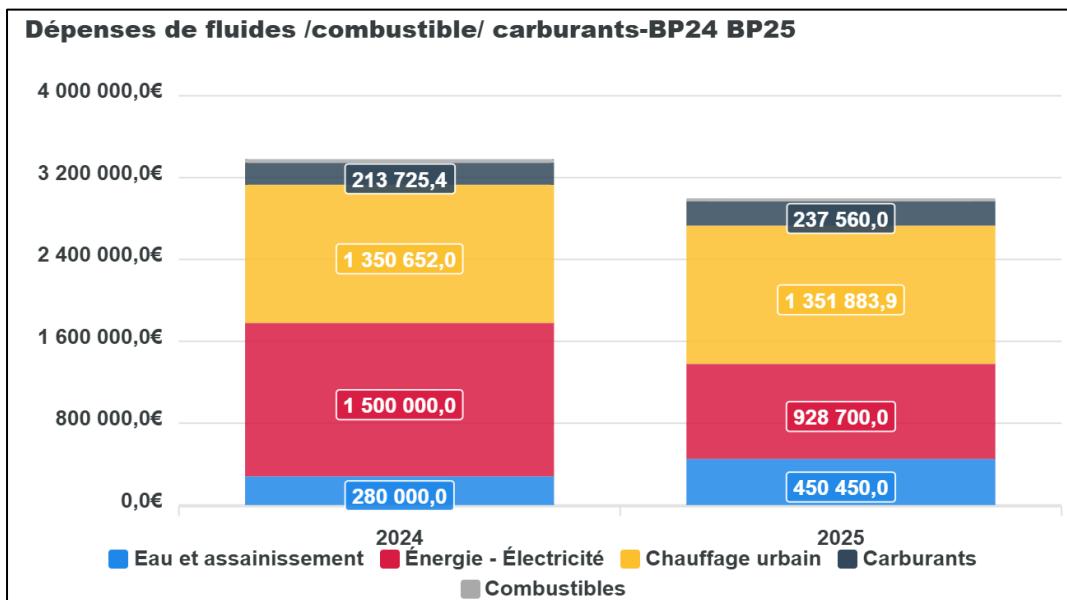
<b>Nature</b>	<b>Libellé du compte</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Evolution</b>
6042	Achats prestations de services	344 410,30	362 830,00	-5,08%
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	772,00	-100,00%
60624	Produits de traitement	45 175,00	28 578,93	58,07%
60628	Autres fournitures non stockées	42 625,00	14 107,00	202,15%
60631	Fournitures d'entretien	199 025,58	203 318,92	-2,11%
60632	Fournitures de petit équipement	109 082,00	180 872,71	-39,69%
60636	Vêtements de travail	54 275,00	47 444,00	14,40%
6064	Fournitures administratives	34 000,00	37 250,00	-8,72%
6065	Livres, disques, cassettes (biblio., médiathèque)	1 230,00	2 179,58	-43,57%
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 420,00	0,00	
6067	Fournitures scolaires	155 242,00	152 280,00	1,95%
6068	Autres matières et fournitures	524 777,00	564 794,26	-7,09%
<b>Total</b>		<b>1 512 261,88</b>	<b>1 594 427,40</b>	<b>-5,15%</b>

### ***Evolution des dépenses autres services extérieurs (62)***

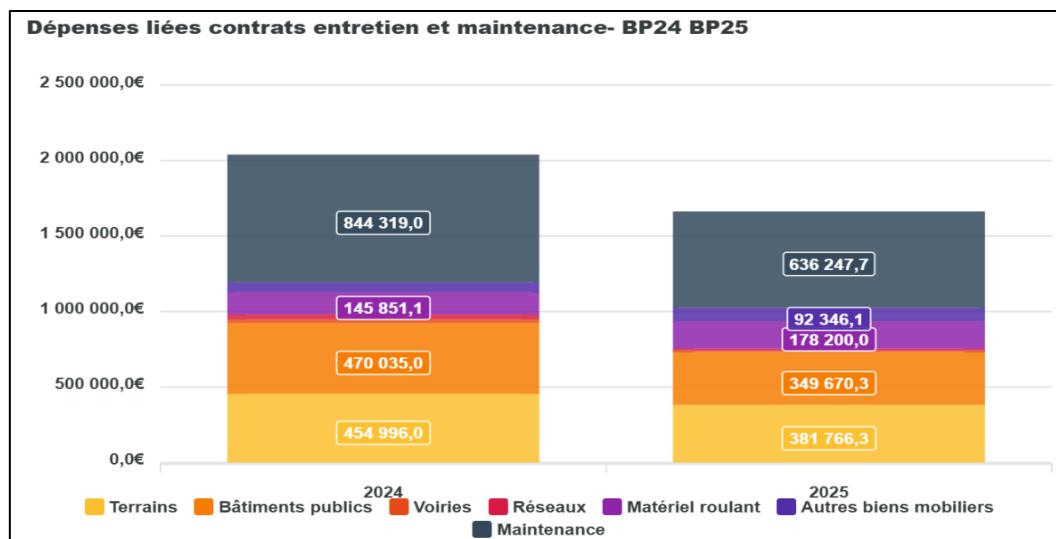
<b>Nature</b>	<b>Libellé du compte</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Evolution</b>
62268	Honoraires	46 760,00	39 969,00	16,99%
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	20 000,00	-35,00%
6231	Annonces et insertions	11 800,00	28 432,96	-58,50%
6232	Fêtes et cérémonies	42 864,08	170 388,96	-74,84%
6234	Réceptions	21 677,00	23 000,00	-5,75%
6236	Catalogues et imprimés	159 744,28	159 650,41	0,06%
6238	Divers	200,00	200,00	0,00%
6245- 6247	Transports personnes et collectifs	55 103,22	111 362,50	-50,52%

6251	Voyages et déplacements	5 831,24	4 689,88	24,34%
6261	Frais d'affranchissement	48 000,00	49 000,00	-2,04%
6262	Frais de télécommunications	79 615,00	75 060,00	6,07%
627	Services bancaires et assimilés	12 878,15	14 950,00	-13,86%
6281	Concours divers (cotisations ...)	29 733,00	28 812,00	3,20%
6282	Frais de gardiennage	52 362,63	86 182,42	-39,24%
62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	4 315,00	3 460,00	24,71%
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	7 010,00	7 340,00	-4,50%
6288	Autres services extérieurs	14 400,00	13 770,00	4,58%
<b>Total</b>		<b>605 293,60</b>	<b>836 268,13</b>	<b>-27,62%</b>

- Une politique de sobriété qui a permis de limiter les effets de l'augmentation du prix des fluides notamment en matière d'électricité. Ainsi il a été prévu au budget 2025 – 384 k€ sur ce poste par rapport au budget 2024.

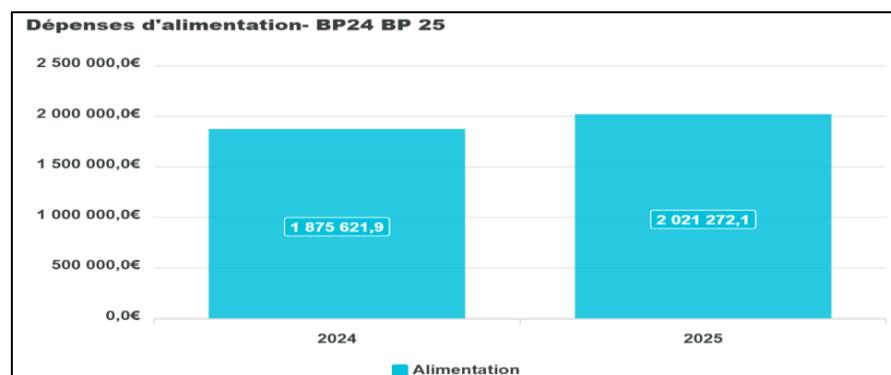


- La signature du nouveau marché de gaz qui prévoit une baisse des contrats d'entretien P2 -P3 (entretien et gros travaux sur les chaufferies), baisse qui s'accompagne par ailleurs de l'adjonction des contrats P4 en investissement (renouvellement des chaufferies). Ainsi le poste contrats d'entretien et de maintenance diminue de 376 k€ par rapport au budget 2024.

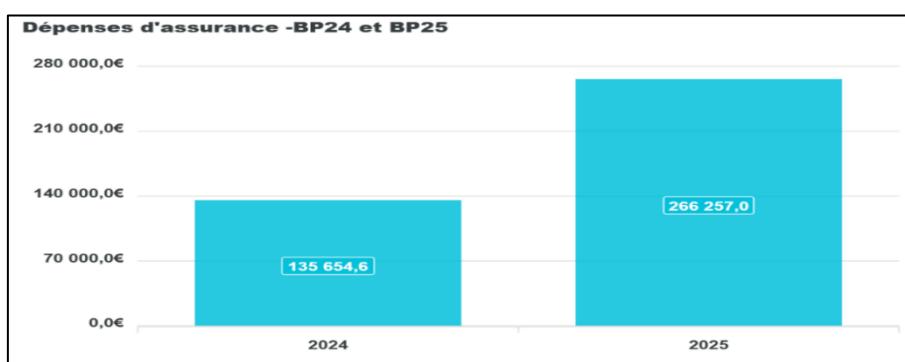


Parallèlement, nous prévoyons une augmentation sur les postes suivants :

- Alimentation : +7.77% (145 k€) en raison de l'intégration dans l'entente intercommunale de restauration d'une nouvelle commune (Longpont-sur-Orge) et de l'augmentation des effectifs accueillis.



- Assurance (flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique et dommages aux biens) : on constate une explosion des taux de cotisations engendrant un doublement de nos cotisations (+131 k€)



- Services extérieurs (hors assurance et contrats d'entretien et de maintenance) : +132 k€ (+6%). Cette hausse résulte d'un changement du mode de gestion de l'entretien du marché

: pour limiter le recours aux heures supplémentaires (et donc diminuer les charges de personnel) nous proposons de confier le nettoyage du marché à une entreprise, ce qui entraîne une augmentation de la ligne «611- contrats de prestations de service »

#### Evolution des dépenses services extérieurs (61) hors assurance, entretien et réparations

Nature	Libellé du compte	BP 2025	BP 2024	Evolution
611	Contrats de prestations de services	692 205,00	570 183,98	21,40%
6132	Locations immobilières	278 474,11	377 646,74	-26,26%
61351	Locations mobilières matériel roulant	73 120,00	105 427,85	-30,64%
61358	Locations mobilières autres	213 596,83	195 027,96	9,52%
614	Charges locatives et de copropriété	118 553,02	139 648,72	-15,11%
617	Etudes et recherches	47 140,00	93 871,00	-49,78%
6182	Documentation générale et technique	15 033,61	13 867,09	8,41%
6184	Versements à des organismes de formation	100 320,00	122 266,00	-17,95%
6185	Frais de colloques et séminaires	2 375,00	2 000,00	18,75%
6188	Autres frais divers	796 004,65	584 587,60	36,17%
<b>Total</b>		<b>2 336 822,22</b>	<b>2 204 526,94</b>	<b>6,00%</b>

#### CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL :

2025	2024
31 275 280,00 €	29 410 000,00 €

Le montant des charges de personnel a été estimé à 31 275 k€ pour 2025 (+ 6,34% par rapport à au BP 2024 et +4,92% par rapport au BP+DM). Ces dépenses représentent 63,68 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La hausse de ce chapitre s'explique principalement par :

- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points (passage de 31,65% à 34,65%) : 345 k€
- La souscription d'une assurance-chômage pour les agents contractuels (jusqu'à présent, c'est la ville qui prenait en charge les indemnités chômage des agents non titulaires dont le contrat n'était pas reconduit) : 247 k€ (soit 4,05% du brut des contractuels)
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : 625 k€, ce qui correspond à une augmentation de 2 % de la masse salariale,
- Une estimation pour des recrutements dans certains secteurs en tension (services techniques, police municipale), l'augmentation de l'assurance statutaire du personnel, et des remplacements nécessaires dans le cadre du respect des taux d'encadrement : 250 k€

Si le personnel est une ressource qu'il nous appartient de préserver, le poids des dépenses de personnel est à ce jour trop élevé et c'est sur ce chapitre que nos efforts vont devoir porter.

La masse salariale rigidifie, en effet, mécaniquement le budget. Nous devons donc poursuivre les mesures que nous avons initiées depuis plusieurs années déjà afin de retrouver des marges de manœuvre en matière de gestion de personnel en :

- Exerçant une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires.
- Recherchant quand c'est possible des mutualisations (comme c'est le cas avec notre cuisine centrale) ;
- Réinterrogeant, lors des départs à la retraite ou des mutations, l'organisation des services afin de rechercher le meilleur mode de gestion possible permettant de rendre le meilleur service aux habitants au meilleur coût et en garantissant le meilleur traitement des agents.

## CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

2025	2024
3 392 688,30 €	3 019 108,00 €

Les charges de gestion courante représentent 6,91 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les subventions de fonctionnement versées aux associations se maintiendront par rapport au budget de l'année précédente (1 010 k€ en 2025 contre 1009 k€ en 2024), En 2025, la ville continuera à soutenir ses nombreux partenaires tant au niveau sportif, culturel, social, jeunesse et éducatif et augmentera son aide à la Caisse des Ecoles (87 k€ contre 35 k€ en 2024). La subvention versée au CCAS s'élèvera quant à elle à 1 080 k€.
- On trouve également sur ce chapitre, les indemnités, cotisations et frais de mission des élus, estimés au même niveau que l'an passé (353 k€) ainsi que les pertes pour créances irrécouvrables (120 k€ au budget 2025 contre 90 k€ en 2024).
- La contribution obligatoire au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sera de 2 563 € auquel s'ajoutera une contribution volontaire (estimation à 73 k€) de 2 € par habitant. Cette dernière devrait être compensée par une augmentation de la dotation de solidarité communautaire.
- Les redevances versées pour l'exploitation d'actifs incorporels tels les logiciels et licences ainsi que l'hébergement de sites internet apparaissent désormais sur ce chapitre (comptes 65811 et 65818) et représentent 535 k€ contre 319 k€ l'an passé. Cette augmentation de 216 k€ s'explique par la continuité du plan de Cybersécurité ANSSI (*Coffre-fort de gestion des droits d'accès, solution de sécurisation des données du cloud et accompagnement sensibilisation : 101,3k€*), l'intégration de nouveaux sites dans le schéma directeur énergétique (*solution Lowit :39 k€*), la dématérialisation et l'hébergement RH/paie Intranet (15k€), l'augmentation du pack office 365 (9.9k€) et diverses mises en conformité (50.8k€)
- Enfin ce chapitre inclut des « charges diverses de gestion courante » pour 132 k€, à savoir des charges exceptionnelles qui ne pourraient pas être imputées sur d'autres comptes

(exemple : validation des services d'agents, régularisation des produits constatés d'avance, remboursement pour non-participation à des activités sur présentation de justificatifs ...).

## CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

2025	2024
2 140 551,00 €	2 001 042,00 €

Pour 2025, le remboursement des intérêts est fixé à 2 170 k€ duquel se retranchent les ICNE (intérêts courus non échus) estimés à – 37 k€ et se rajoutent les frais d'une éventuelle ligne de trésorerie (8 k€).

## CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

2025	2024
141 204,12 €	143 700,00 €

Ce chapitre inclut, depuis le passage à la M57, uniquement les annulations de titres sur exercices antérieurs.

## CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

2025	2024
53 200,00 €	63 200,00 €

Afin de faire face à l'ajustement en 2025 de la provision pour dépréciation des créances douteuses, il est proposé d'inscrire 53 200 € sur le chapitre 68.

## CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

2025	2024
510 000,00 €	0 €

Dans le cadre du PLF 2025 du gouvernement Barnier, un effort financier de 5 milliards devait être demandé aux collectivités territoriales via une diminution des produits d'impositions versés pour contribuer aux redressements des comptes publics. Pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, cela représentait une perte de plus de 1 millions d'euros.

Dans la Loi de Finances 2025 finalement adoptée le 14 février dernier, l'effort demandé aux collectivités territoriales a été ramené à 2,2 milliards d'euros et ce prélèvement sur recettes a été remplacé par un dispositif appelé « DILICO » (= dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales). Pour savoir si une commune est contributrice il convient de calculer un indice de ressources et de charges qui doit être rapporté à la moyenne des communes : si cet indice est supérieur à 1,1, la commune doit reverser une partie de ces recettes fiscales à l'état avec un plafond fixé à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

A ce jour la ville de Sainte-Geneviève pourrait ne pas être concernée par cette nouvelle mesure mais compte-tenu du manque de clarté sur l'ensemble des données, il convient de rester prudent tant que les listes définitives ne sont pas connues : c'est pourquoi, il est proposé d'inscrire dans le BP 2025 la moitié de la somme qu'elle aurait dû verser initialement.

## CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2025	2024
4 614 192,15 €	4 900 124,18 €

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement atteint 4 614 k€.

## CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2024
2 564 779,00 €	2 313 579,00 €

Il s'agit des dotations et provisions aux amortissements que l'on retrouve également en recettes d'investissement (chapitre 040)

La dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations (soit environ 1 825 k€ pour 2025 contre 1 574 k€ en 2024). Il convient de noter une augmentation du montant prévisionnel des amortissements des immobilisations par rapport à l'an passé (+251 k€) qui s'explique par l'application du prorata temporis rendu obligatoire avec le passage en M57. Ainsi les immobilisations acquises en 2024 devront être amorties dès la date de leur mise en service et non plus à compter de l'année suivante.

Nous y retrouvons également l'amortissement des indemnités de remboursement anticipés qui ont été capitalisées auprès de la Caisse d'Epargne et de Dexia, soit environ 740 k€.

## IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **17 339 947,07 €** en 2025 contre **15 412 758,51 €** en 2024 et comprennent la reprise anticipée des résultats du comptes administratifs 2024 (cf. délibération correspondante) à savoir l'excédent d'investissement 2024 reporté pour 1 522 794,32 €.

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2024
<b>10</b>	Dotations, fonds divers	4 093 384 ,60 €	3 762 573,33 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement	760 000,00 €	389 000,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes	2 502 000,00 €	2 501 000,00 €
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	250 000,00 €	100 000,00 €
<b>45</b>	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>024</b>	Produits des cessions	0 €	0 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 610 384,60 €</b>	<b>6 757 573,33 €</b>
<b>021</b>	Virement de la section fonctionnement	4 614 192,15 €	4 900 124,18 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 564 779,00 €	2 313 579,00 €
<b>041</b>	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
<b>001</b>	Résultat d'investissement reporté	1 522 794,32 €	
	Reports recettes	527 797,00 €	941 482,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 339 947,07 €</b>	<b>15 412 758,51 €</b>

### CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES

2025	2024
<b>4 093 384 ,60 €</b>	<b>3 762 573,33 €</b>

Ce chapitre se décompose ainsi :

- **420 k€** au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (*FCTVA*). Cette somme se calcule avec un coefficient de 16,404 % pour les dépenses d'investissement éligibles sur l'année 2024. Pour mémoire le PLF 2025 prévoyait de baisser ce taux à 14.85% et de supprimer le FCTVA en fonctionnement.
- **300 k€** de taxe d'aménagement, ce montant supérieur à celui inscrit en 2024 (200 k€) reste toutefois prudent en raison de la volatilité de ces recettes et des effets budgétaires

difficilement maîtrisables de la réforme de 2022 (transfert de la gestion de cette taxe à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et exigibilité de la taxe à l'achèvement des travaux et non plus à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme) entraînant un décalage non maîtrisable.

- **3 373 k€** d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), cette somme correspondant au besoin de financement de la section d'investissement 2024 qui a été couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 (voir délibération de reprise anticipée des résultats 2024).

## CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2025	2024
760 000,00 €	389 000,00 €

Le montant inscrit à ce chapitre comprend le produit des amendes de police pour 60 000 € ainsi que les subventions versées par la CAF (155 k€) et l'état dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) (545 k€) pour financer la réhabilitation de l'école Romain Rolland, les travaux d'étanchéité de la toiture du Commissariat et la pose d'une double clôture permettant de protéger les animaux du parc Pierre.

D'autres demandes de subventions sont en cours de traitement auprès du Département et de la CAF mais par prudence il a été décidé d'attendre un avis favorable de ses organismes avant d'inscrire la recette.

## CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

2025	2024
2 502 000,00 €	2 501 000,00 €

L'emprunt 2025 est estimé à 2,5 M€.

Nous retrouvons également dans ce chapitre, une recette de 2 000 € pour les cautionnements reçus dans le cadre de la location de logements communaux.

## CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2025	2024
250 000,00 €	100 000,00 €

Comme en 2025, en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative et aux fins de pouvoir assurer le paiement de la rémunération des agents ainsi que les dépenses de fonctionnement, il convient de renouveler l'inscription de cette avance remboursable. Le même montant est inscrit en dépenses.

## CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2025	2024
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre enregistre les travaux exécutés d'office par la ville y compris les frais de fonctionnement de toutes natures liés à ces travaux pour le compte de tiers défaillants ainsi que les facturations correspondantes à l'encontre de ces tiers. Il est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses (compte 4541) de celles de recettes (compte 4542) qui doivent s'équilibrer.

Il est prévu une somme de 5 000 € pour faire face à des frais de remise en état de logements insalubres.

## CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2025	2024
4 614 192,15 €	4 900 124,18 €

Il s'agit du financement par la section de fonctionnement (*Voir le chapitre 023*) de la section d'investissement.

## CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2024
2 564 779,00 €	2 313 579,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre pour l'étalement des indemnités de remboursement anticipés des emprunts Caisse d'épargne et Dexia SFIL (740 k€) et pour les amortissements des immobilisations (1 825 k€).

Nous retrouvons également ces montants en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

## CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2025	2024
500 000,00 €	500 000,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à l'intérieur de la section d'investissement.

On y trouve notamment la régularisation des frais d'étude qui doivent être réintégrés dans le même compte que celui des travaux ayant fait l'objet de ces études ou la régularisation d'avance versée sur travaux d'équipement.

## CHAPITRE 001 : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ

2025	2024
1 522 794,32 €	0,00 €

Le résultat reporté de la section d'investissement 2024 fait apparaître, avant financement des reports d'investissement, un excédent de 1 602 794,32 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2024) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

Cet excédent doit être minoré de 80 000 € en raison de l'étalement sur 6 ans du solde de 480 121,11 euros du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ».

En effet ce solde restant à apurer après le passage à la M57 se réalise par une correction du résultat cumulé d'investissement (ligne 001) qui interviendra sur le résultat de chaque année entre 2024 et 2029.

## B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **17 339 947,07 € en 2025** contre **15 412 758,51 € en 2024** et comprennent les reports de 5 423 975,92 €.

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2024
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	10 000 ,00 €	5 000 ,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes	3 948 055, 00 €	4 314 397, 00 €
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	287 500,00 €	760 450,00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	3 373 624,15 €	3 212 998,18 €
<b>23</b>	Travaux en cours	3 503 781,00 €	2 480 000,00 €
<b>26</b>	Participation et créances rattachées à des participations	0 €	35 000,00 €
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	250 000,00 €	100 000,00 €
<b>45</b>	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000 €	5 000 €
<b>020</b>	Dépenses imprévues	0 €	0 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 377 960,15 €</b>	<b>10 912 845,18 €</b>
<b>040</b>	Opération d'ordre	38 011,00 €	145 858,00 €
<b>041</b>	Opération patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
<b>001</b>	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	617 441,43 €
	Dépenses d'investissements reportées	5 423 975,92 €	3 236 613,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 339 947,07 €</b>	<b>15 412 758,51 €</b>

Rappelons que la construction du budget d'investissement s'est appuyée sur les priorités du mandat qui ont été détaillées dans le Rapport d'orientations Budgétaires et qui ont pour objectif de préparer la ville de demain :

- Une ville intégrant la transition écologique ;
- Une ville solidaire qui accompagne tous les génovéfains et notamment les plus fragiles ;
- Une ville attractive qui offre des services publics de qualité ;
- Une ville toujours plus accessible et mieux connectée tant en matière de mobilités douces que par sa capacité à s'adapter aux nouvelles solutions numériques au service du lien social et de la démocratie citoyenne.

## CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

2025	2024
10 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre comprend 10 000 € de prévision de remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement.

## CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

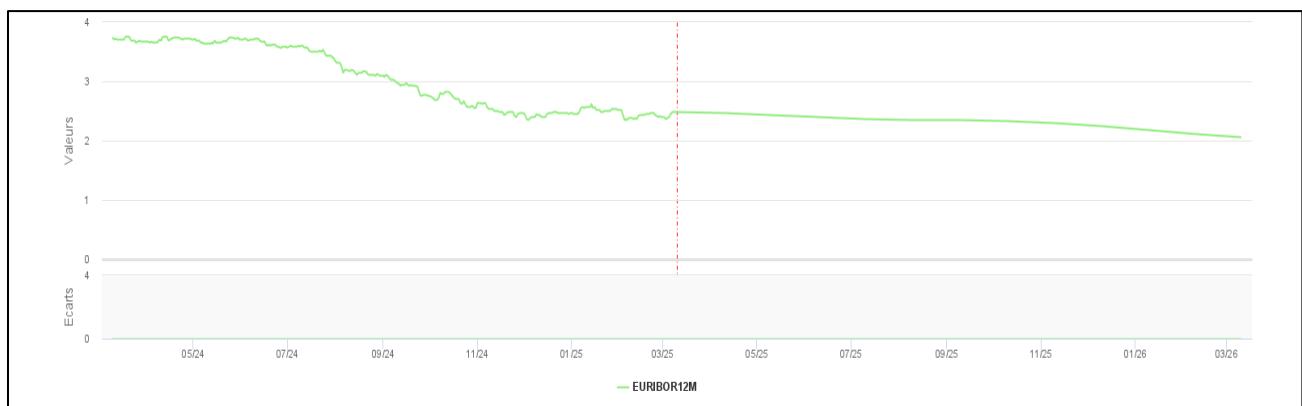
2025	2024
3 948 055,00 €	4 314 397, 00 €

Compte-tenu que le niveau de remboursement du capital (3,874 M€ avant nouvel emprunt) sera 55% plus élevé que le montant de l'emprunt qui sera souscrit en 2024 (2,5 M€), la commune continuera de se désendetter : ainsi l'encours de la dette devrait être ramené à 36,479 M€ à la fin de l'année 2025 (avec une estimation d'un nouvel emprunt à 2,5M€) contre 37,853 M€ en 2024. Pour mémoire l'encours de dette au 31/12/2018 était de 48 849 M€.

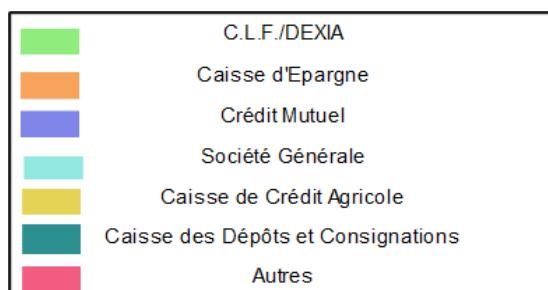
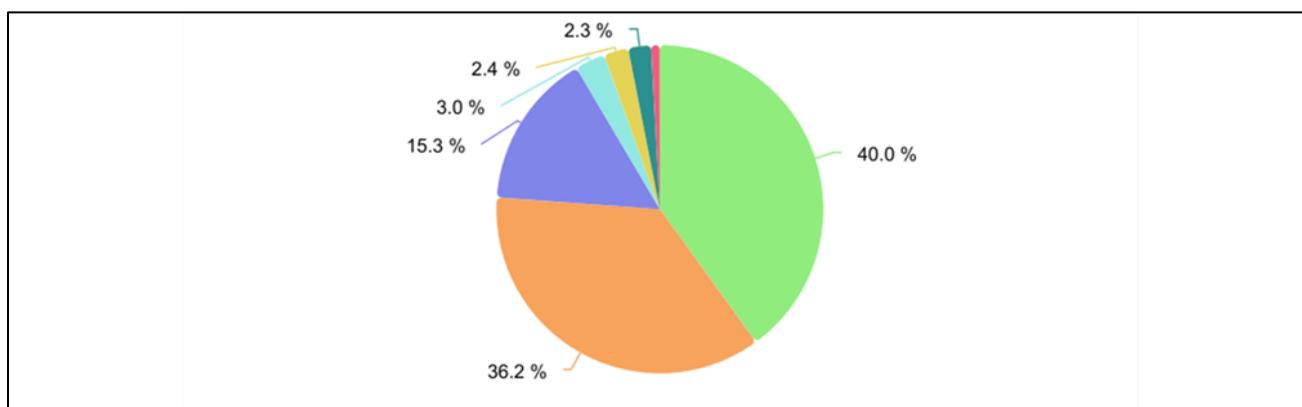
Cette dette contractée auprès d'organismes bancaires variés permet d'éviter de ne dépendre que d'un seul prêteur et est principalement constituée d'emprunt à taux fixe (31 emprunts représentant 84,34% du stock de la dette), les emprunts à taux variables (8) représentent 9,15% de l'encours de la dette.

A ce jour il ne reste qu'un seul emprunt à risque (6.51% de l'encours de la dette) dont la composante structurée ne se déclenchera que si l'euribor 12 mois dépasse 5,75%. Or les taux projetés de cet indice restent bien en dessous de ce seuil (2.48 en mars 2025 et projection à 2.11 en mars 2026), ce qui permet de se montrer serein jusqu'à la dernière échéance de ce prêt (le 01/08/2027 date à laquelle cet emprunt passera à un taux fixe de 4,28%) (*source FCL Gérer la cité Mars 2025*).

### Evolution EURIBOR 12M entre mars 2024 et mars 2026



### Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 01/01/2025 (en %)



Notons, enfin, que 2 000 € sont inscrits pour le remboursement des cautions.

## CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2025	2024
287 500, 00 €	760 450,00 €

Les opérations prévues dans ce chapitre (essentiellement des études) seront notamment les suivantes :

- Etudes de faisabilité de la rénovation de la crèche du Parc
- Logiciels, modules complémentaires d'applications métier ;

- Etude pour le schéma directeur de la vidéoprotection ;
- Etudes pour un diagnostic du patrimoine arboré ;
- Etudes diverses.

## CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce chapitre concerne toutes les dépenses d'investissement (travaux d'aménagement, agencements, constructions, mobilier, matériels de bureau et informatique) qui seront effectués ou clôturés dans l'année budgétaire en cours.

2025	2024
3 373 624,15 €	3 212 998,18 €

### ***BATIMENTS DIVERS – ADMINISTRATIFS - SECURITE*** ***532 566,87 €***

Cette enveloppe comprend les opérations suivantes :

- Travaux dans les divers bâtiments de la ville (bâtiments administratifs, logements communaux, ...)
- Travaux de sécurité incendie
- Travaux de renouvellement et mise en conformité des chaufferies (P4)
- Travaux d'étanchéité du toit terrasse du commissariat

### ***AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE*** ***190 980,88 €***

- Extension des réseaux
- Réfection et travaux des cours d'écoles

### ***ENVIRONNEMENT – CIMETIERES – AIRES DE JEUX*** ***447 776,40 €***

- Dépenses liées à nos actions de Développement durable
- Aménagement des espaces verts
- Aménagements extérieurs des écoles (aires de jeux)
- Achat de matériel pour les espaces verts
- Achat de mobiliers urbains
- L'installation d'une double clôture pour la protection du parc animalier du Parc Pierre

### ***EDUCATION RESTAURATION*** ***1 183 900,00 €***

- Travaux d'entretien des bâtiments scolaires et Petite Enfance
- Enveloppe dédiée à la mise en œuvre de projets pédagogiques dans les écoles
- Achat de mobiliers et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance
- Achat de mobiliers et matériels dans les réfectoires pour la Cuisine Centrale
- Réalisation d'une légumerie au sein de la cuisine centrale afin de permettre de travailler les produits frais des producteurs locaux

- La poursuite des travaux de réhabilitation du U de Saint-Hubert pour finaliser les travaux de la maison des réussites éducatives et de la parentalité

***SPORTS JEUNESSE*** **48 000,00 €**

- Achat de divers matériels sportifs et matériel d'entretien
- Travaux d'aménagement dans les gymnases et les équipements sportifs extérieurs
- Achat de matériels divers pour le service jeunesse

***EQUIPEMENTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS*** **50 000,00 €**

- Achat de matériel pour le pôle associatif et évènementiel
- Achat de matériels pour le centre artistique et culturel Noureev
- Petit matériel pour la salle Gérard Philipe

***SECURITE - POLICE MUNICIPALE*** **60 000,00 €**

- Poursuite du déploiement et renouvellement des caméras de surveillance
- Achat de matériels et équipements pour la police municipale

***INFORMATIQUE - SYSTEMES D'INFORMATION*** **300 900,00 €**

- Achat de matériel informatique et matériel réseau : poursuite de notre politique de sécurisation de nos systèmes d'information
- Poursuite de l'achat et du renouvellement d'équipements numériques dans les écoles (ordinateurs, multimédia, copieurs)

***MOBILIER - MATERIEL – OUTILLAGE*** **559 500,00 €**

- Achat et renouvellement des mobilier de bureau (pour l'ensemble des services)
- Achat de matériels et outillages divers
- Achats de matériels pour les espaces publics et le service propreté (souffleur, aspirateur etc.)
- Achats pour la téléphonie mobile
- Achat de véhicules notamment techniques
- Achat d'une balayeuse

***CHAPITRE 23 : TRAVAUX EN COURS***

Ce chapitre concerne toutes les dépenses d'investissement (principalement des travaux d'aménagement, agencements, constructions) qui ne seront pas clôturés dans l'année et seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

2025	2024
3 503 781,00 €	2 480 000,00 €

**PROJETS ET OPERATIONS PREVUS AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT(PPI) :** 3 503 781 €

- Installation de jeux pour enfants dans le Parc Pierre (500 000 €)
- Travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'école Romain Rolland (2 553 780 €)
- Poursuite des travaux de renaturation du Parc de la Chataigneraie et notamment installation de jeux pour enfants (450 000 €)

**CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

2025	2024
250 000,00 €	100 000,00 €

Il s'agit d'une dépense neutre car la même somme est inscrite en recette : elle correspond à l'avance que la ville verse à la Caisse des Ecoles afin de tenir compte du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative (même montant inscrit en recettes) et leur permettre de faire face aux dépenses (notamment le paiement des salaires).

**CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS**

2025	2024
5 000,00 €	5 000,00 €

Cette dépense est neutre budgétairement puisque la même somme de 5 000 € est prévue en recettes. Il s'agit de pouvoir faire face à d'éventuels frais de remise en état de logements insalubres que la ville pourrait être amenée à exécuter d'office pour le compte de tiers défaillants

**CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

2025	2024
38 011,00 €	145 858,00 €

Il s'agit d'une opération d'ordre de section à section relative à l'amortissement des subventions d'équipement perçus sur biens transférables (*Voir la recette en section de fonctionnement au chapitre 042*).

**CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES**

2025	2024
500 000,00 €	500 000,00 €

Ce chapitre existant en dépenses comme en recettes permet de prévoir des écritures de régularisations sur opérations de patrimoine comme l'intégration des frais d'études à l'immobilisation de travaux correspondante.

### ***EN SYNTHESE***

---

En 2025 le budget s'équilibre donc :

En fonctionnement pour la somme de **56 291 894,57 €**,  
En investissement pour la somme de **17 339 947,07 €**.